

ANNEXES 1 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume





ANNEXES 2 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Localisation du projet sur carte IGN au 1/50 000

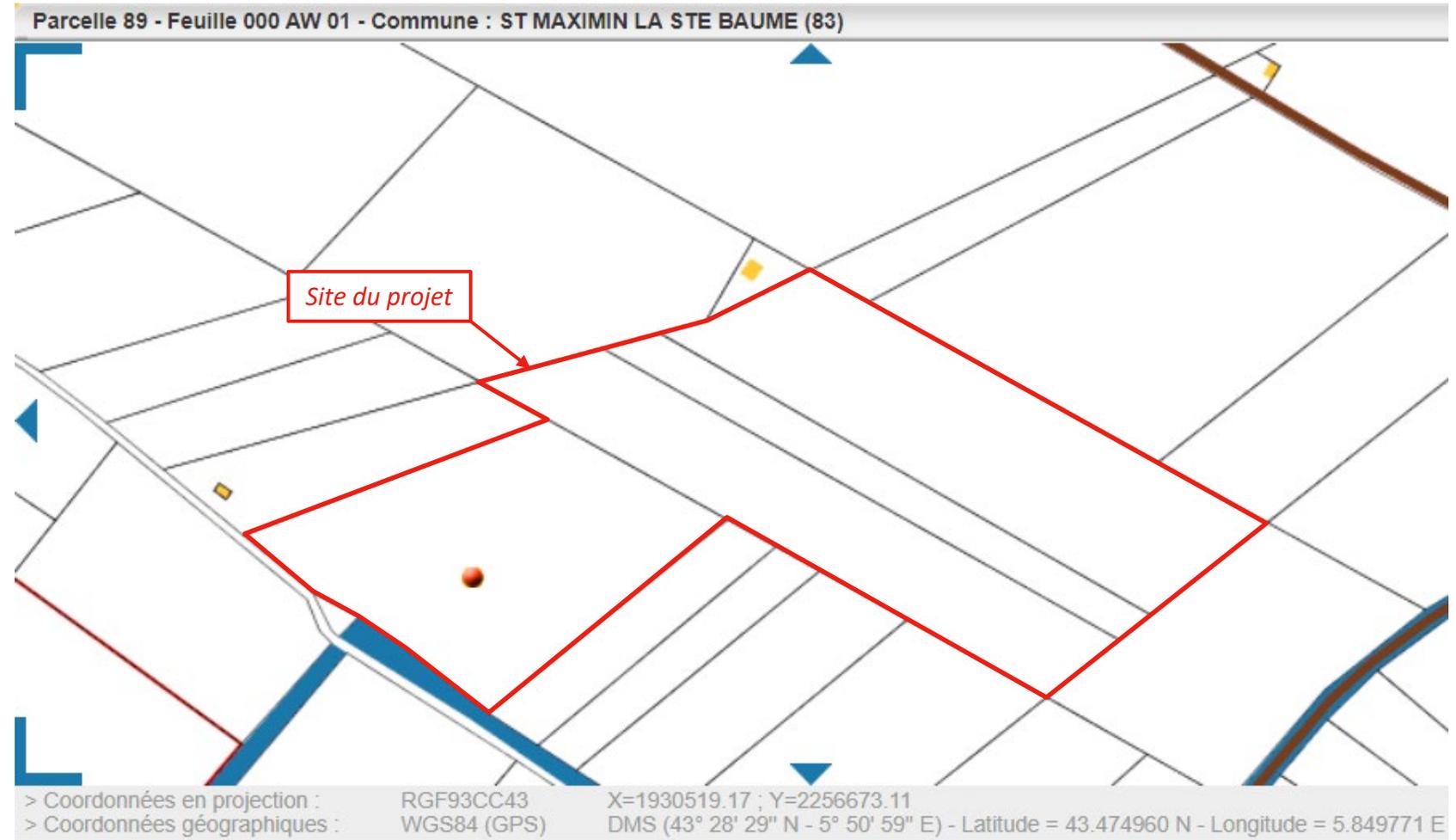
- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000

- Parcelles cadastrales concernées : Section AW n°78 – 79 – 80 – 89

Références cadastrales
000 AW 78 – 79 – 80 - 89
Surface foncière
35 360 m ²
Commune
St Maximin la Ste Baume (83470)
Propriétaire
Monsieur SPALEMI



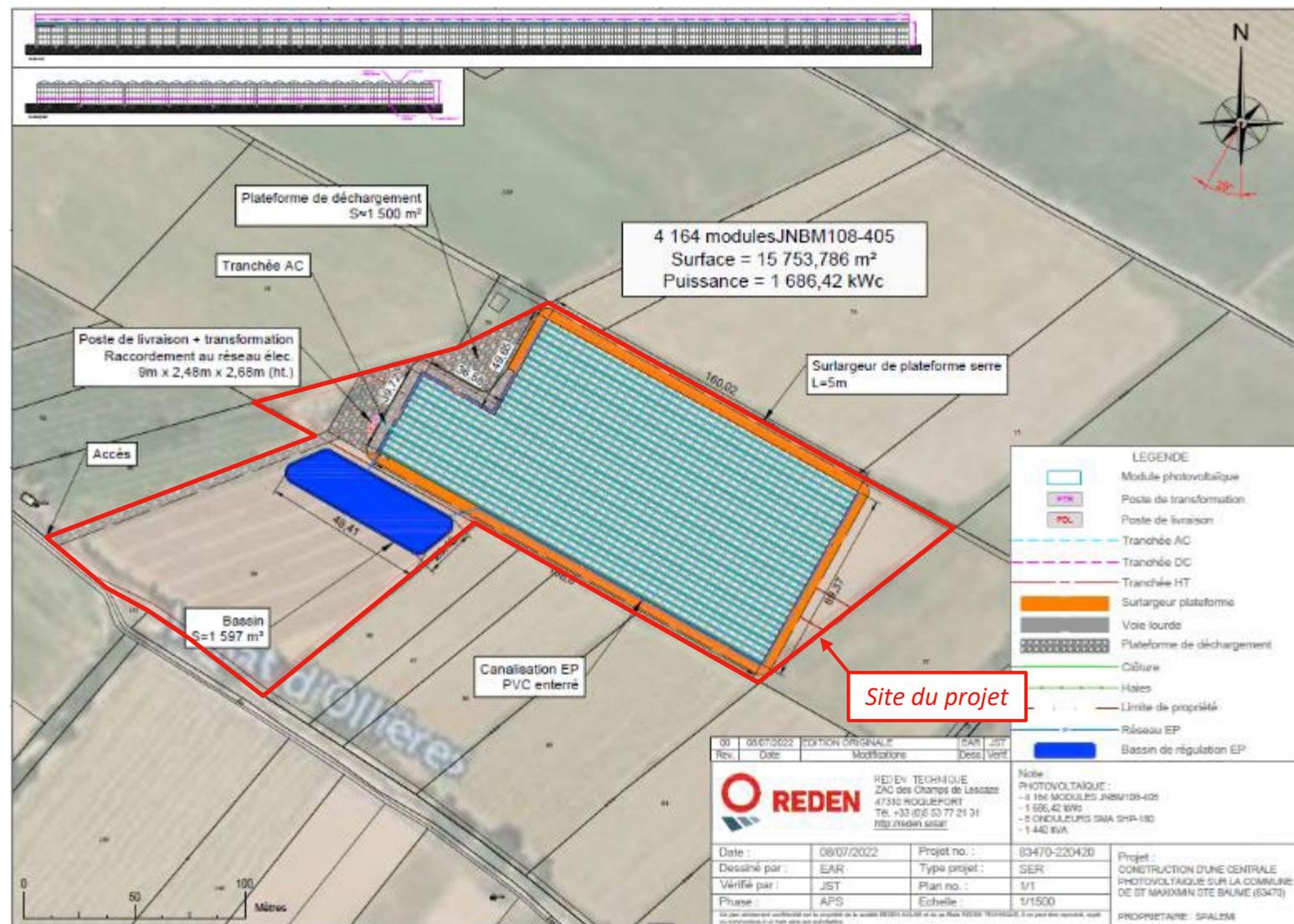
Zoom sur les parcelles concernées par le projet

- Parcelles cadastrales concernées : Section AW n°78 – 79 – 80 – 89

Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur les parcelles AW n°78 – 79 – 80 – 89

Serre de 15 753 m² et d'une puissance de 1,686 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production de maraichage diversifié.



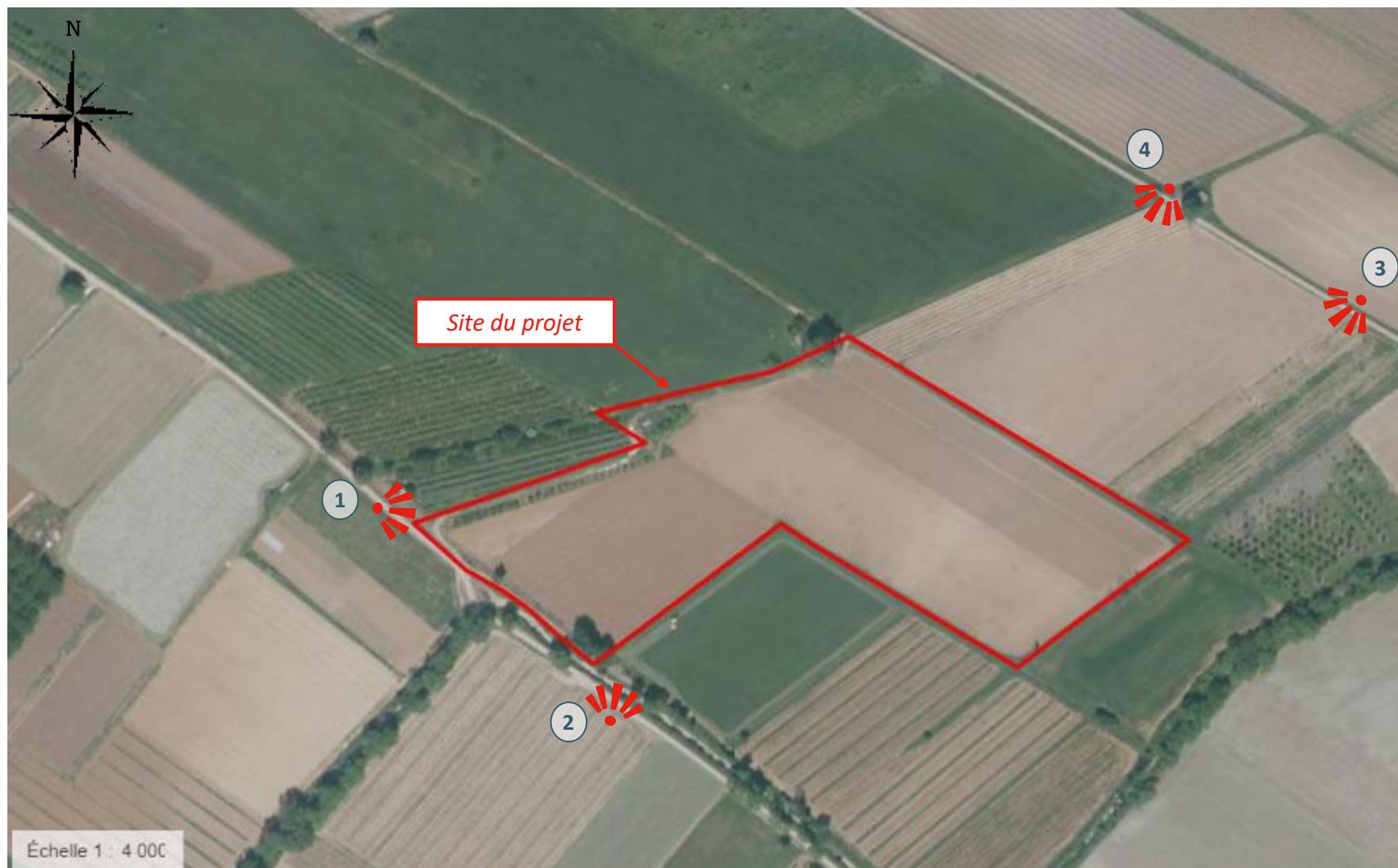
Emprise du projet sur les parcelles concernées



ANNEXES 3 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume



- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/4 000

- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Point de vue n° 1 : Vue depuis le Chemin de Prugnon à l'Ouest du site du projet



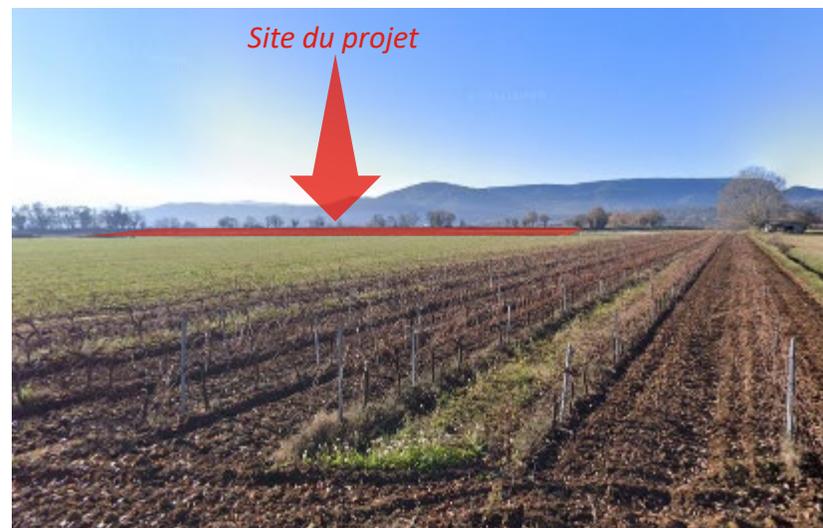
- Point de vue n°2 : Vue depuis le chemin de Prugnon au Sud du site du projet



- Point de vue n°3 : Vue depuis l'Est du site du projet



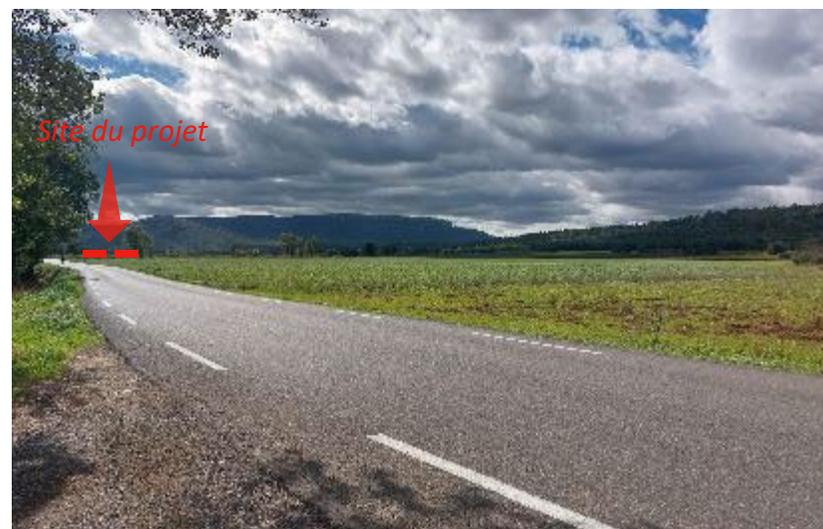
- Point de vue n°4 : Vue depuis le Nord-Est du site du projet



- Point de vue n°5 : Vue depuis le centre historique de la commune au Sud-Est du site du projet



- Point de vue n°6 : Vue depuis la D 70 au Nord-Est du site du projet



- Point de vue n°7 : Vue depuis le Chemin de Prugnon au Sud-Est du site du projet



- Point de vue n°8 : Vue depuis la D3 au Sud-Ouest du site du projet



- Point de vue n°7 : Vue depuis le Chemin de Prugnon au Sud-Est du site du projet



- Analyse paysagère :

1° - Contexte paysager :

Deux espaces ouverts et agricoles liés par les voies anciennes aujourd’hui redoublées. La perception est dynamique, depuis la route ou de l’autoroute, en succession de vues plongeantes et axiales et de rapides fenêtres latérales. Située à l’Ouest du département, cette entité en constitue aussi une entrée et une vitrine. Le contexte est urbain, autour de deux gros bourgs de plus de 10 000 habitants, deux pôles jumeaux par leur structure : une entité bipolaire dans une double plaine dont les limites visuelles sont les rebords boisés.

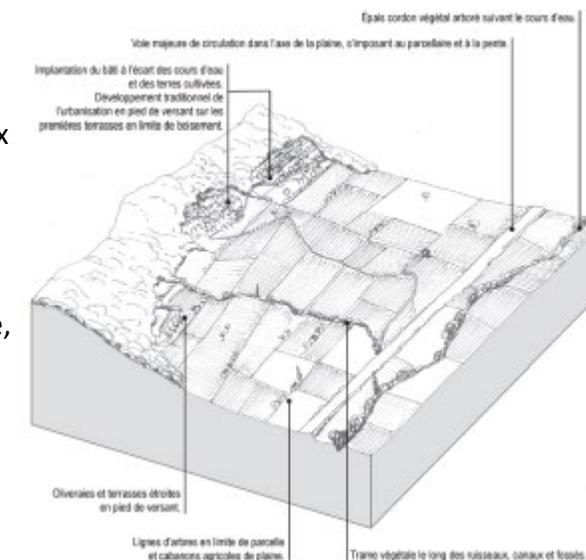
Au Nord et au Sud, la limite de l’entité suit les premiers reliefs boisés orientés Est/Ouest : au Nord le gros Clapier et le sommet du Juge, et ses prolongements collinaires à l’Ouest ; au Sud les contreforts de la Montagne de la Loube. Cette entité est située en articulation entre le Centre Var et la Sainte-Baume. À l’Ouest la limite de l’entité, proche de la frontière départementale avec les Bouches-du-Rhône, passe par le resserrement et le col entre Ollières et Saint-Maximin. Ce basculement permet des vues plongeantes vers l’Est sur le bassin agricole. À l’Est, le rebord du bassin marque aussi la limite de l’entité

2° - Perception visuelle :

Le projet se situe dans une vallée agricole traversée par le Vallat d’Ollières. Cette grande plaine agricole est délimitée par deux massifs à l’Est et à l’Ouest. L’Autoroute A8 coupe cette vallée au Sud, la séparant de la zone urbanisée de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

3° - Intégration paysagère :

Le projet de serre agricole photovoltaïque ne viendra pas dénaturer cet environnement. La serre sera construite sur une parcelle dissimulée par de grandes haies.

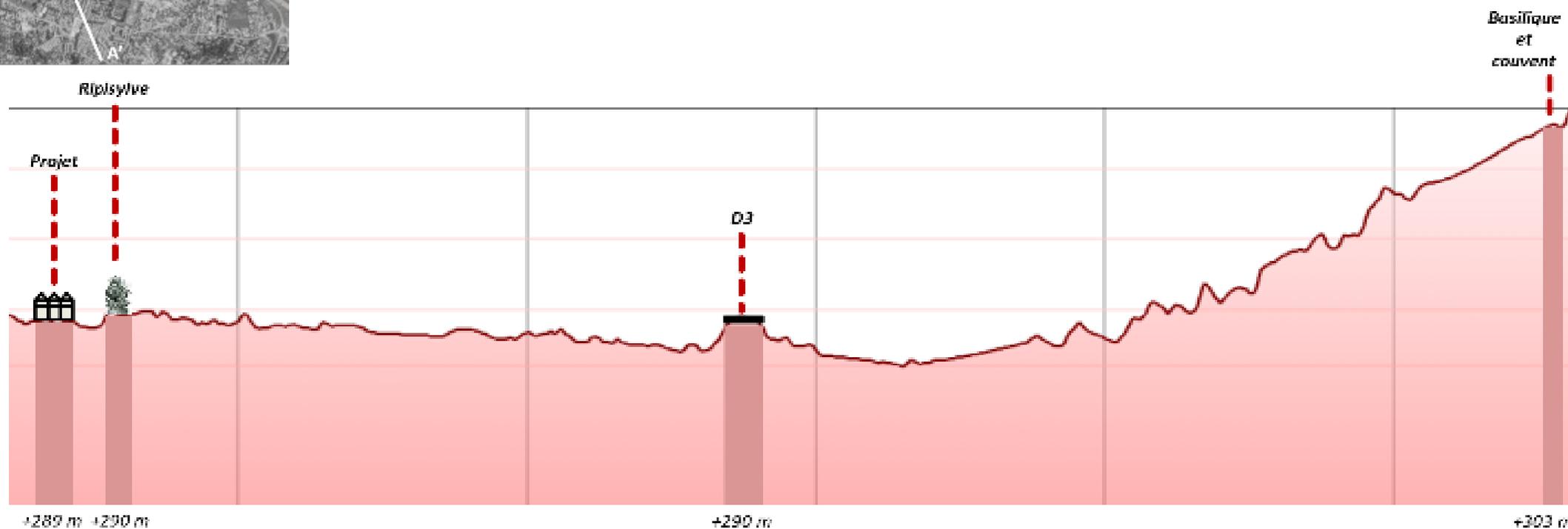


- Analyse paysagère :



Coupe topographique A-A' :

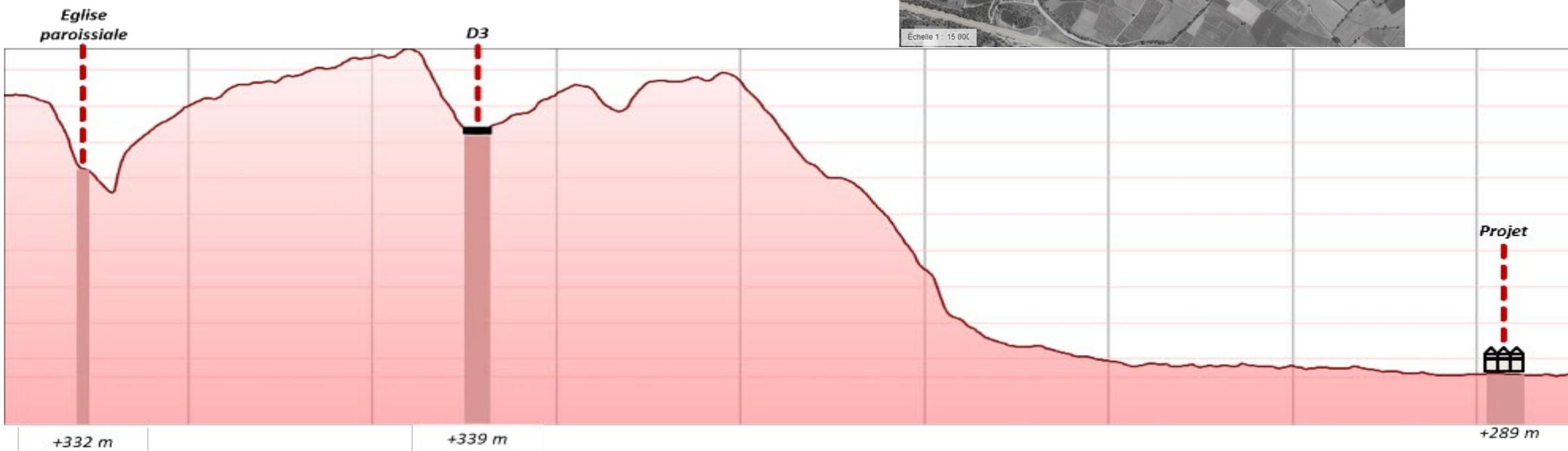
Co-visibilité limitée par la distance et la végétation entre le projet et les monument historique du centre bourg de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.



- Analyse paysagère :

Coupe topographique B-B'

Aucune co-visibilité liée à la topographie locale, entre le projet et l'Eglise paroissiale, monument historique inscrit.



- Analyse paysagère :



Vu depuis le chemin communal au Nord-Est du projet
(sans photomontage)

- Analyse paysagère :

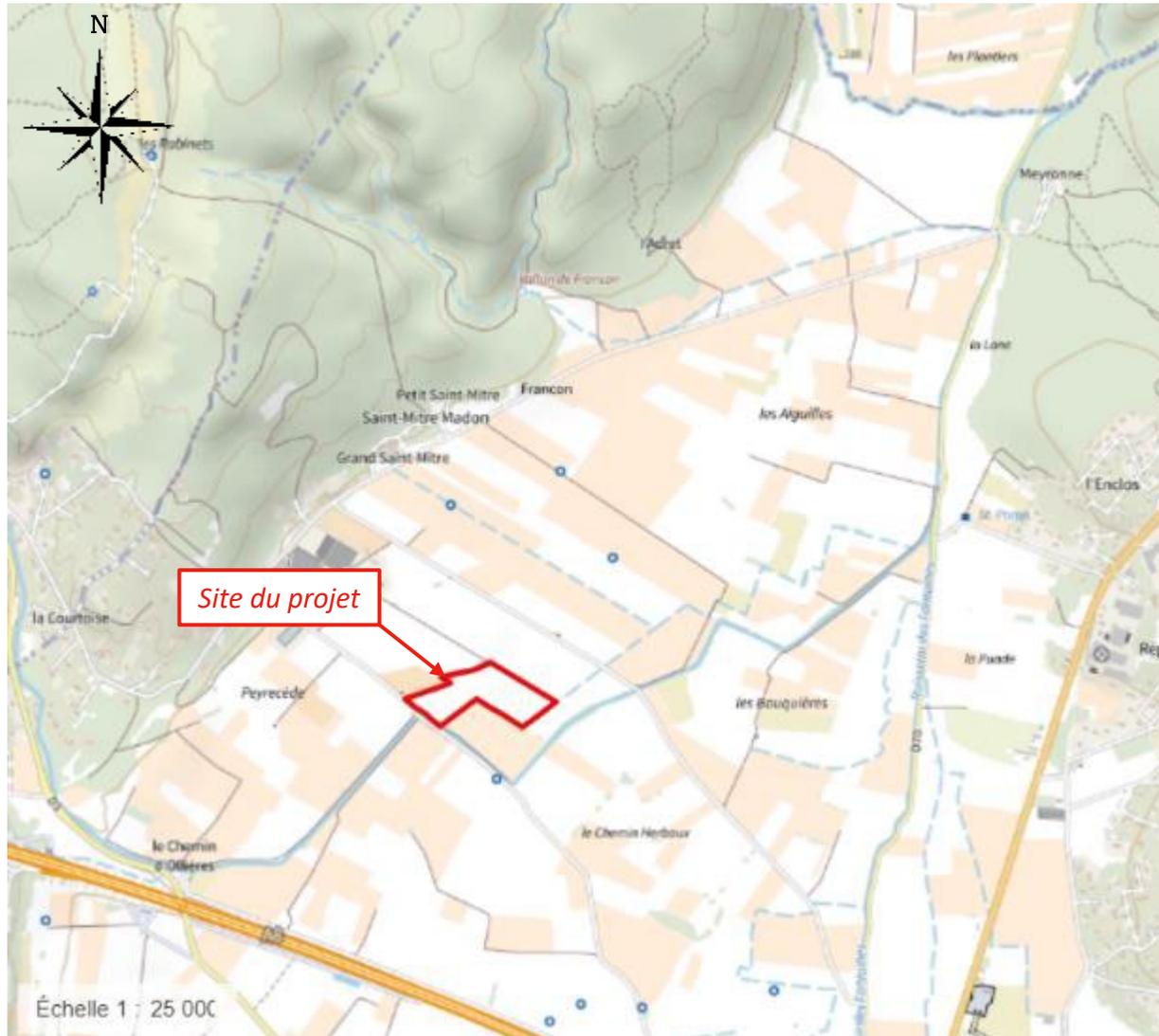


Vu depuis le chemin communal au Nord-Est du projet
(avec photomontage)

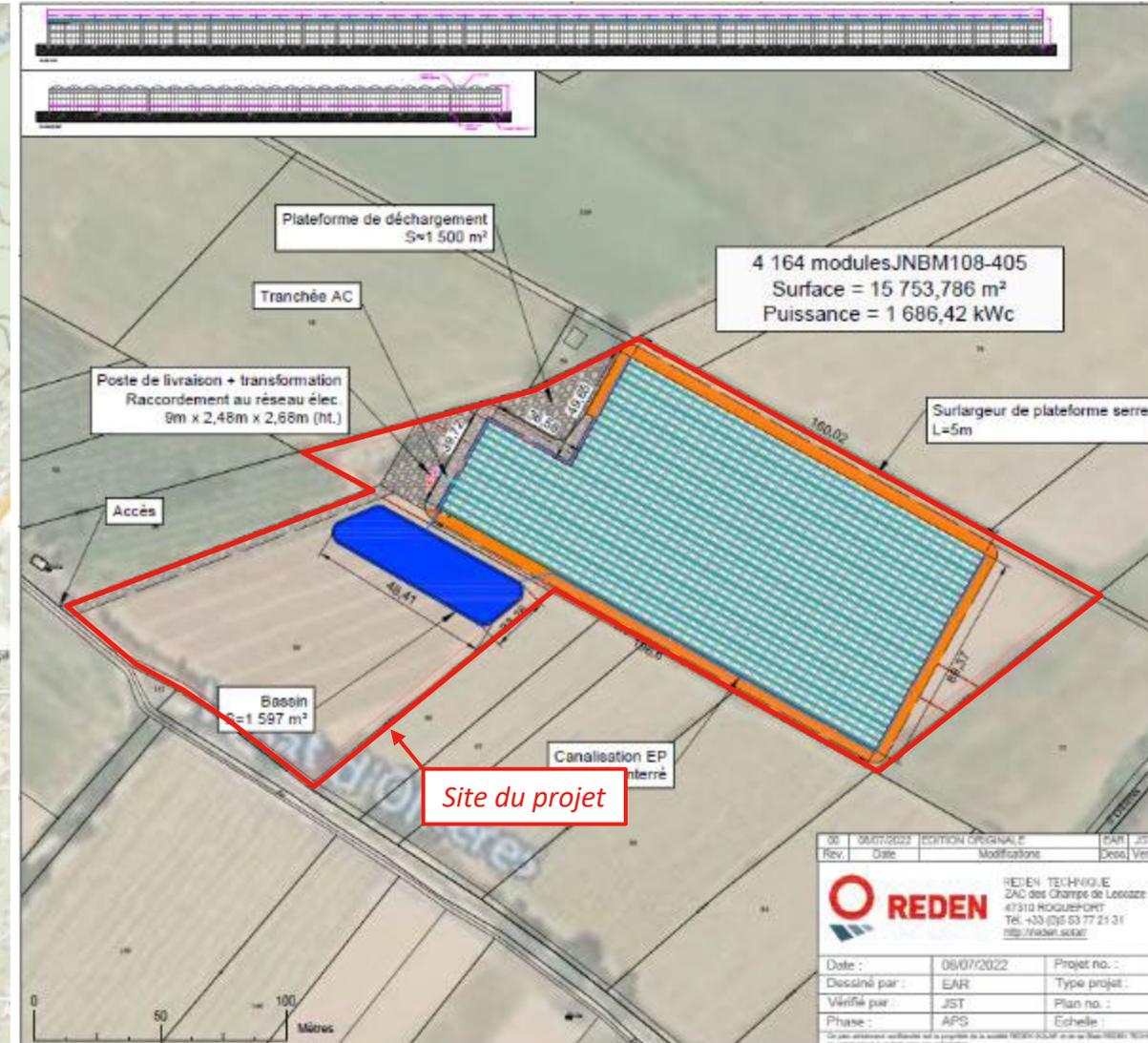
ANNEXES 4 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume



- Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

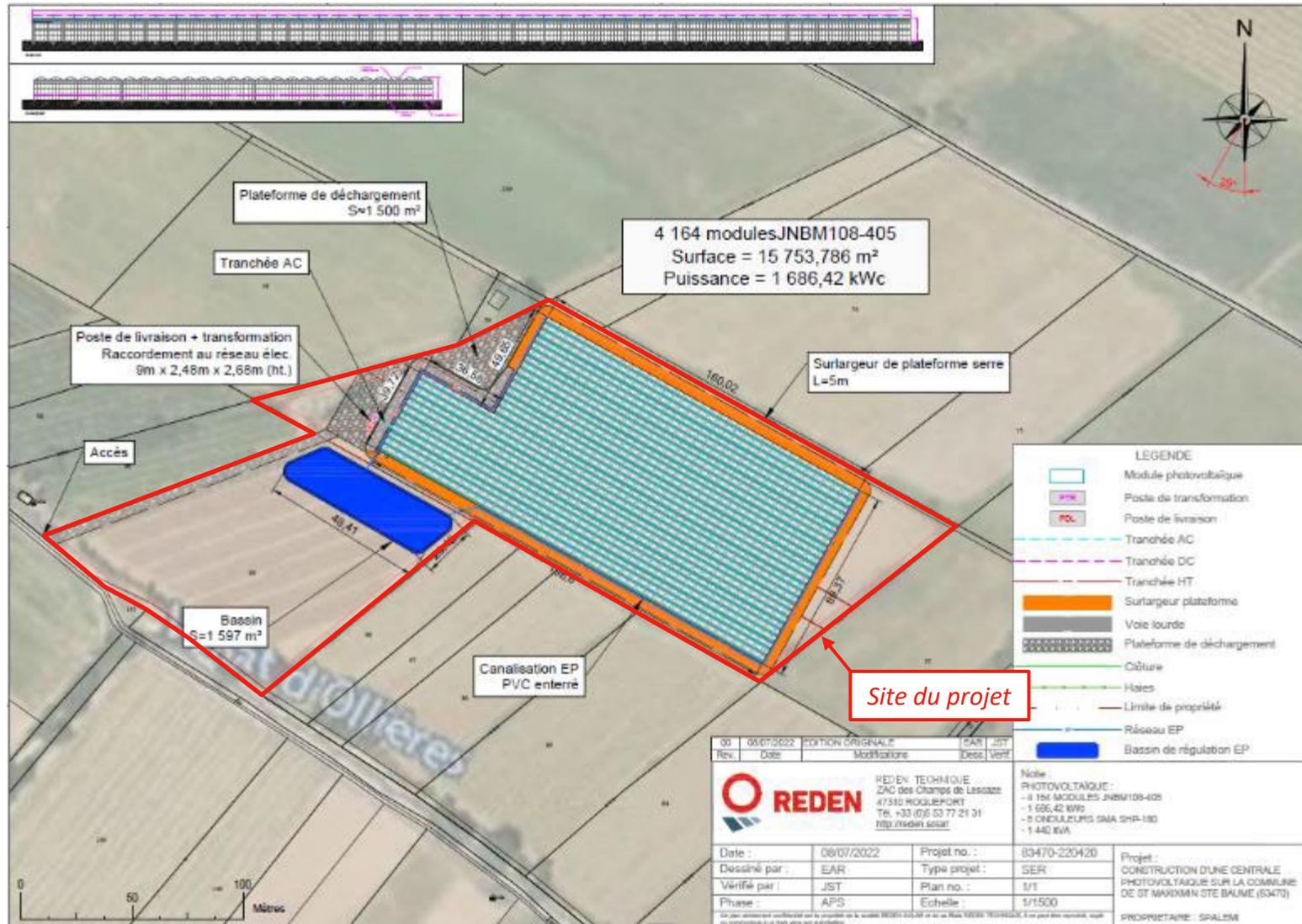


Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000



Plan d'emprise du projet

- Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur les parcelles AW n°78 – 79 – 80 – 89

Serre de 15 753 m² et d'une puissance de 1,686 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production de maraichage diversifié.

Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque

- Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Le tracé du raccordement sera réalisé sur la parcelle du projet pour rejoindre le chemin de St Mitre et la ligne HTA Enedis la plus proche.

Tracé du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

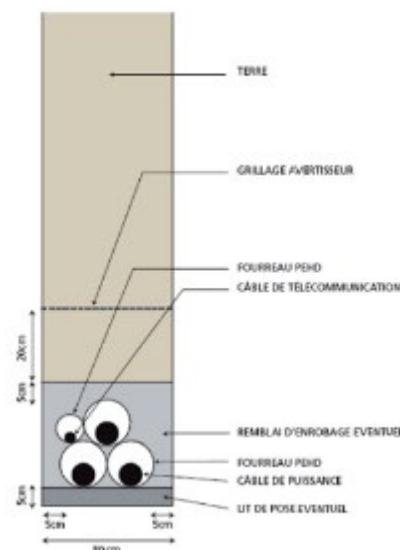
Conformément à la réglementation, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique ne sont pas encore connus, en effet, celui-ci sera calculé par le gestionnaire du réseau par le biais d'une étude détaillée appelée Proposition Technique et Financière (PTF), qui ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire, seul document officiel ouvrant la possibilité à une telle étude engageante de leur part.

Cependant, compte tenu de la puissance injectée limitée, le raccordement électrique sera vraisemblablement possible au point de connexion le plus proche, à savoir un raccordement sur armoire HTA ; évitant ainsi de devoir rejoindre en départ dédié le poste source le plus proche.

Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (Enedis) qui sera chargé d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les dimensions de la tranchée, et notamment la profondeur, seront calculées pour assurer la meilleure sécurité à l'égard de l'environnement en cas de défaut électrique, tout en s'affranchissant du problème de tassement du sol. Au niveau de l'emprise du poste, les lignes 20 kV seront généralement enterrées dans des tranchées de 0,5 m de large et d'environ 1m de profondeur à l'aide d'une trancheuse (ou autre engin adapté). Les câbles seront calés avec des remblais criblés, puis recouverts avec un grillage avertisseur avant d'être recouverts de remblais compactés (cf. schéma de principe ci-dessous).

Schéma de principe de pose des lignes souterraines et travaux par une trancheuse



L'emprise nécessaire pour la tranchée et la bande de chantier contiguë représente environ 5 m de large. Les câbles souterrains seront compris dans des tubes aciers posés au contact de la terre de la tranchée. Du fait de l'échauffement dû au passage du courant, les conducteurs électriques en souterrain nécessiteront un isolant spécifique synthétique (polyéthylène) dont l'épaisseur augmente avec la tension du courant transporté. Ces câbles présentent des variations au niveau de la composition de leurs écrans (aluminium), de leurs âmes (cuivre ou aluminium) et de leurs diamètres. Les câbles conducteurs sont accompagnés de deux autres types de câbles :

- Un câble de mise à la terre qui protège les personnes et les matériels contre les montées en potentiel (âme en cuivre) ;
- Un câble de télécommunication qui permet la télésurveillance et la téléconduite des équipements du réseau électrique (câble à fibre optique).

La tranchée sera ensuite rebouchée directement à l'aide des matériaux excavés.

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

Evaluation des incidences et mesures environnementales liées au raccordement :

Le tracé du raccordement potentiel (mais non confirmé à ce jour par les gestionnaires de réseau) est présenté sur la Figure ci-dessus.

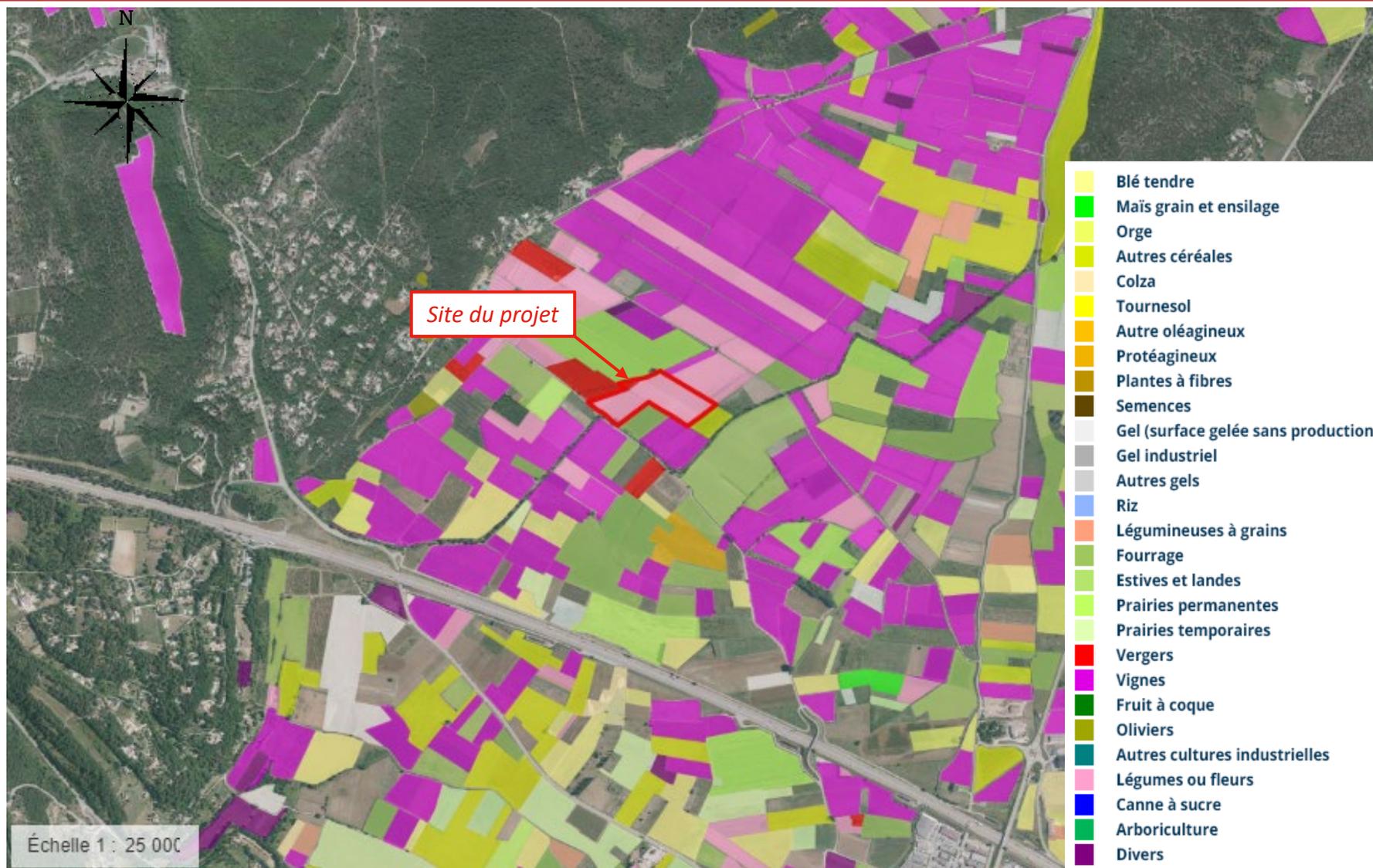
- D'un point de vue humain, le tracé potentiel du raccordement, sera réalisé sur la parcelle du projet.
L'enjeu sur le milieu humain sera donc faible, seul un léger dérangement le temps des travaux pourra être constaté sur la voie (sur environ 0,5 jour).
- D'un point de vue écologique, le tracé du raccordement sera fait sur des terres agricoles cultivées sur une distance d'environ 270 m.
Il ne traversera aucune zone naturelle protégée, ni ZNIEFF, ni zone Natura 2000, ni aucune autre zone d'intérêt écologique majeur.
L'enjeu sur le milieu naturel sera donc faible et la saison des travaux adaptée.
- D'un point de vue paysager, les câbles seront situés sous terre, il n'y aura donc aucun impact visuel vis-à-vis de patrimoine.



ANNEXES 5 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume

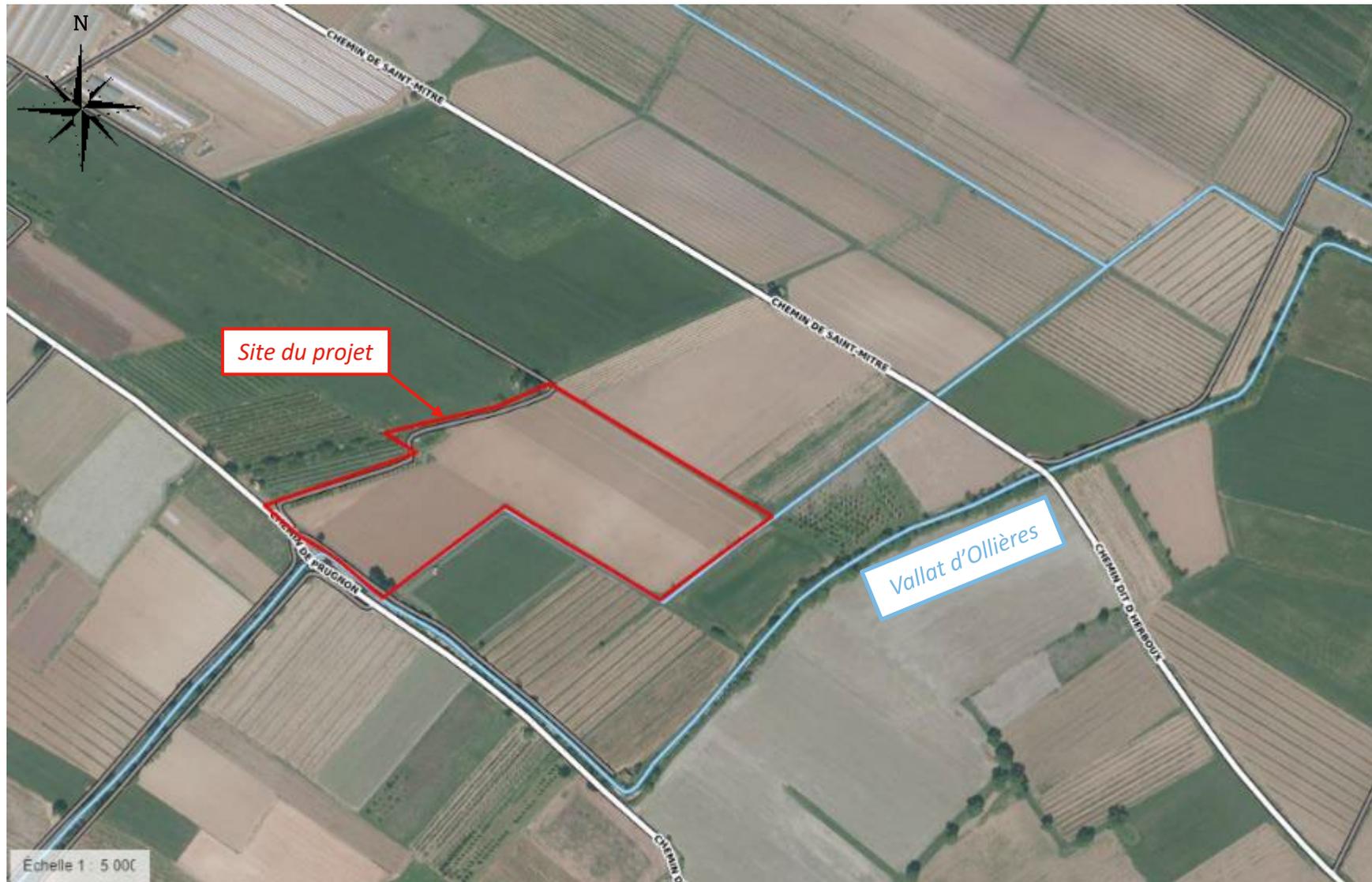


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Registre Parcellaire Graphique des abords du projet au 1/25 000

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



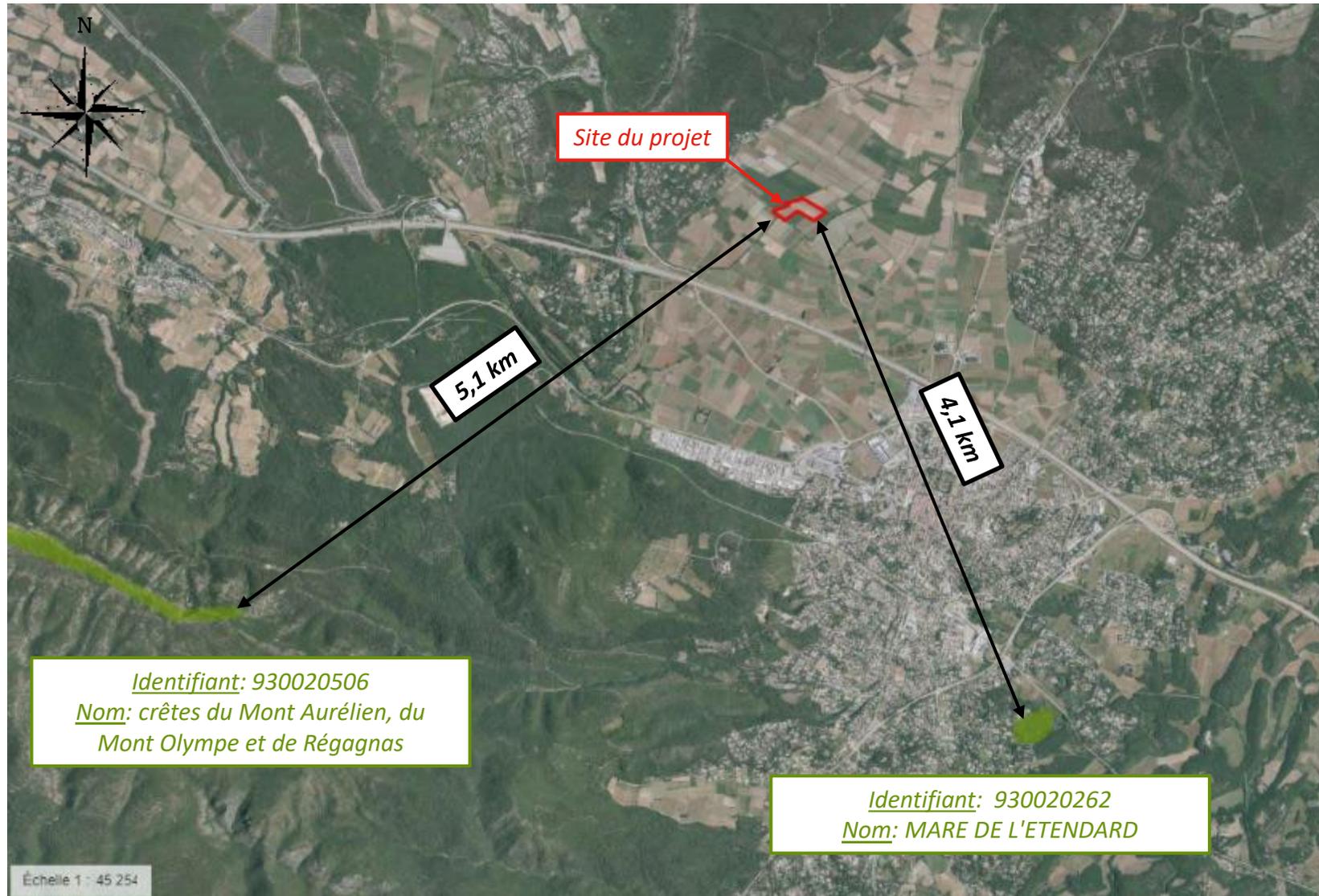
Photographie aérienne des abords du projet au 1/5 000



ANNEXES 6 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 1 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



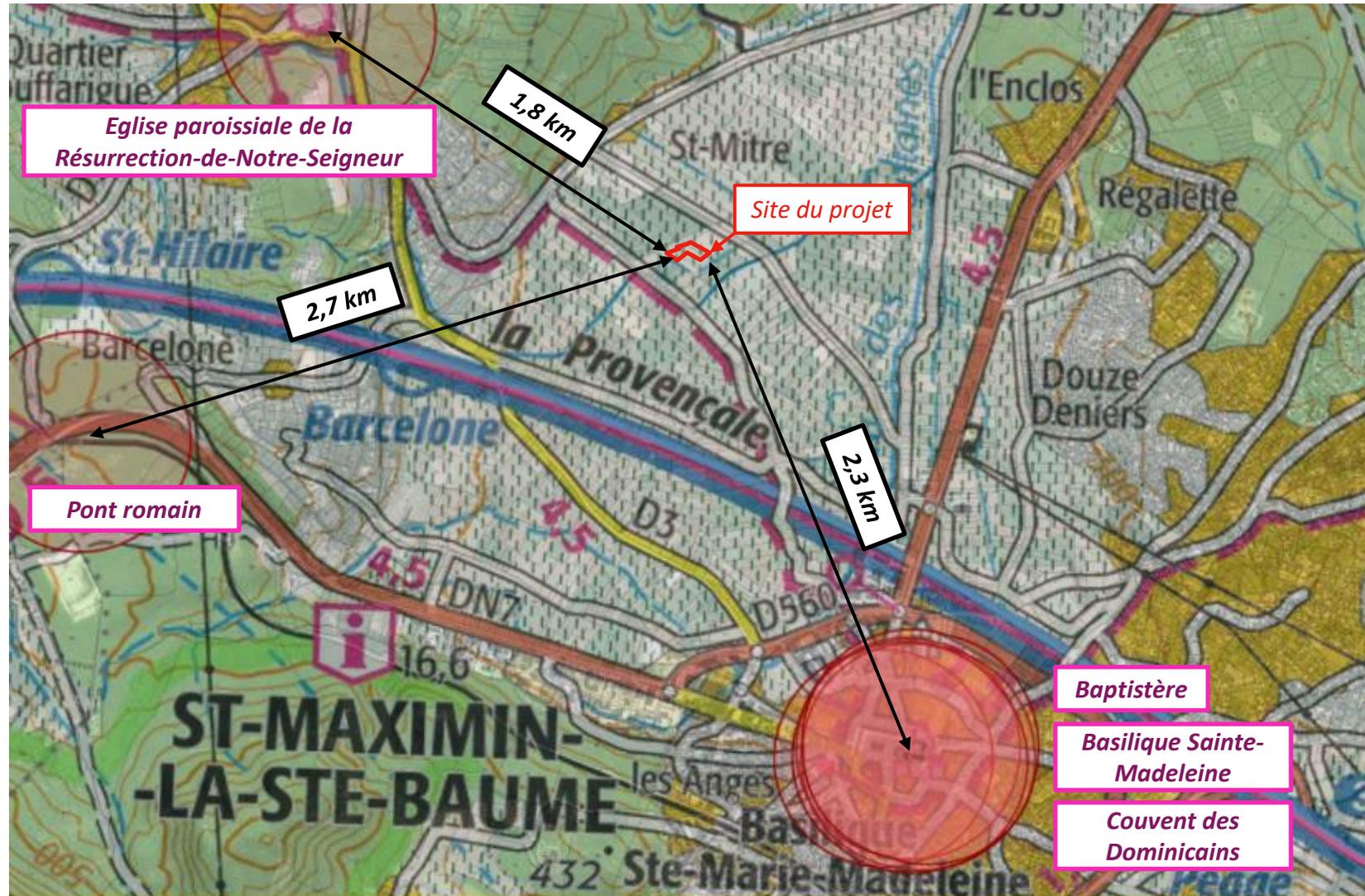
Localisation du Projet par rapport aux ZNIEFF de Type 2 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Localisation du Projet par rapport aux Sites Natura 2000 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Saint Mitre 83470 Saint-Maximin-La-Sainte-Baume



Localisation du Projet par rapport aux sites patrimoniaux les plus proches



ANNEXES 7 : Serre photovoltaïque
83470 Saint-Maximin-
La-Sainte-Baume

